

Document

Signature ce mercredi d'un accord de "joint-venture" transatlantique entre Air France-KLM et Delta Airlines (22.05)

AP – 20.05

Le groupe Air France - KLM et la compagnie américaine Delta Airlines vont signer ce mercredi un accord de "joint-venture" portant sur l'exploitation en commun ainsi que sur le partage des recettes et des coûts de leurs liaisons transatlantiques.

Cette annonce survient au lendemain de la publication des résultats d'Air France-KLM affichant une perte nette de 814 millions d'euros, la première depuis 1996 après 13 ans de bénéfices et la fusion entre Air France et KLM en 2004.

Dans un communiqué commun, les deux groupes précisent que cette "nouvelle joint-venture couvrira environ 25 % de l'offre transatlantique totale et sera un élément essentiel pour concurrencer les deux autres grandes alliances présentes sur ce marché. Le chiffre d'affaires annuel de la joint-venture est évalué à 12 milliards de dollars (environ 9,3 milliards d'euros). Ainsi, les partenaires seront en mesure de proposer à leurs clients plus de 200 vols transatlantiques quotidiens, soit environ 50.000 sièges par jour".

"Le périmètre géographique de la joint-venture comprend les routes entre l'Amérique du Nord d'une part, et l'Europe d'autre part; entre Amsterdam et l'Inde, ainsi qu'entre l'Amérique du Nord et Tahiti. Sur ces routes, les stratégies sont étroitement coordonnées et les recettes et les coûts sont partagés à parité entre le groupe Air France-KLM et Delta.

"Le contrat de joint-venture est à durée indéterminée. Après une période de dix ans, l'accord pourra être dénoncé avec un préavis de trois ans", conclut le communiqué en précisant qu'une conférence de presse a lieu ce mercredi à 12h00 à Paris.